

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES
- Rapporteur : Monsieur Denis SCHULTZ

**N° CP/2018/128 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Itinéraire cyclable RD5 entre STOTZHEIM et KERTZFELD.  
Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de  
KERTZFELD pour le versement d'une indemnité relative aux  
travaux de boisement compensateur.  
Proposition d'approbation du projet de convention à conclure  
avec cette Commune pour permettre le versement de cette  
indemnité.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la prise en charge financière par le Département du Bas-Rhin de l'indemnité correspondant aux travaux de boisement compensateur imposés à la Commune de Kertzfeld pour un montant de 11 040,00 € à verser par le Département à la Commune de Kertzfeld ;
- approuve en conséquence les termes du projet de convention à conclure entre la Commune de Kertzfeld et le Département ;
- autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1117867-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18